



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	08/02/2025
Date d’Affichage	08/02/2025
Nombre de Conseillers en exercice	14
Présents	8
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°010-2025

Validation du devis pour sauvegarde informatique

Madame Stéphanie GARNIER, 3^{ème} adjointe, présente les devis de l'entreprise MENON BURO et de l'entreprise MAJUSCULE pour les sauvegardes informatiques.

L'entreprise MENON Buro propose un devis de 111.67 € HT pour 8 clés USB et 1 disque dur.
L'entreprise MAJUSCULE propose un devis de 121.31 € HT pour 8 clés USB et 1 disque dur.

Après débat, il a été suggéré d'acquérir 8 clés USB et 3 disques durs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise MENON Buro pour l'achat de 8 clés USB et de 3 disques durs pour un montant 230.53 € HT et de mettre ces dépenses en investissement à l'opération n°54 Mairie.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le